



## Conseil d'administration

329<sup>e</sup> session, Genève, 9-24 mars 2017

GB.329/POL/5

Section de l'élaboration des politiques

*Segment de la coopération pour le développement*

**POL**

Date: 20 février 2017

Original: anglais

### CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2015-2017: rapport de situation

#### Objet du document

Conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration à sa 325<sup>e</sup> session (octobre 2015), le présent document fait le point sur la mise en œuvre de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2015-2017. Le Conseil d'administration est invité à approuver la proposition du Bureau sur la poursuite de la mise en œuvre de cette stratégie jusqu'à la fin de 2018 (voir le projet de décision au paragraphe 33).

**Objectif stratégique pertinent:** Tous les objectifs stratégiques.

**Principal résultat/élément transversal déterminant:** Services d'appui efficaces et utilisation efficace des ressources de l'OIT.

**Incidences sur le plan des politiques:** Aucune.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Aucun.

**Unité auteur:** Département des partenariats et de la coopération pour le développement (PARDEV).

**Documents connexes:** GB.325/POL/6, GB.323/POL/5, GB.322/POL/6.



## I. Contexte

1. Conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration à sa 325<sup>e</sup> session (octobre 2015) <sup>1</sup>, le Bureau fait le point dans le présent document sur la mise en œuvre de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2015-2017. Il y présente des informations actualisées concernant les quatre éléments de base de la stratégie: approche ciblée, efficacité, renforcement des capacités et mobilisation des ressources. Le Bureau a élaboré pour chaque élément des principes de fonctionnement ainsi que des cibles et des réalisations attendues <sup>2</sup>. Le délai fixé pour la plupart de ces cibles et de ces réalisations attendues étant la fin de 2017, le présent document est donc un instantané de la situation au moment de la rédaction. Le Bureau y fournit par ailleurs des informations actualisées concernant les régions, conformément à la demande formulée par le groupe de sélection du Conseil d'administration à sa dernière réunion en novembre 2016. Des informations détaillées sur l'état d'avancement des cibles et des réalisations attendues figurent en annexe I. Les données et les tendances concernant les contributions volontaires figurent en annexe II. Le Conseil d'administration est invité à approuver la proposition du Bureau sur la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2015-2017 jusqu'à la fin de 2018.

## II. Mise en œuvre de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2015-2017: état d'avancement à la fin de 2016

### A. Approche ciblée

2. En ce qui concerne l'élément de base relatif à l'approche ciblée, le Bureau a progressé dans la mise en œuvre des principes de fonctionnement et a réalisé des avancées relatives aux réalisations attendues et aux cibles correspondantes (voir tableau 1 de l'annexe I). Des projets continuent d'appuyer les objectifs de l'OIT et les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD). Cet alignement est visible sur le tableau de bord de la coopération pour le développement <sup>3</sup>. Les approches et les activités en matière de coopération pour le développement sont mieux intégrées dans les Initiatives du centenaire de l'OIT. Pour ce qui est de l'Initiative sur la gouvernance, la résolution concernant la manière de faire progresser la justice sociale par le travail décent invite l'OIT à renforcer et à rationaliser ses conseils en matière de coopération pour le développement afin de renforcer les capacités institutionnelles des Membres à progresser vers l'ensemble des objectifs stratégiques sur une base tripartite <sup>4</sup>. Les activités de coopération pour le développement font de plus en plus souvent partie intégrante des initiatives pour le centenaire pertinentes.
3. La participation de l'OIT à la programmation commune par pays des Nations Unies a permis d'accroître l'intégration de l'Agenda du travail décent dans les Plans-cadres des Nations

<sup>1</sup> Document [GB.325/POL/6](#).

<sup>2</sup> Documents [GB.325/POL/6](#), [GB.323/POL/5](#) et [GB.322/POL/6](#).

<sup>3</sup> <http://www.ilo.org/DevelopmentCooperationDashboard/> (en anglais seulement).

<sup>4</sup> BIT: *Résolution concernant la manière de faire progresser la justice sociale par le travail décent*, Conférence internationale du Travail, 105<sup>e</sup> session, Genève, 2016, paragr. 15.4 c).

Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les cadres nationaux relatifs aux objectifs de développement durable (ODD). En 2016, une étude par sondage sur l'intégration de l'Agenda du travail décent dans les PNUAD et les programmes relatifs à l'unité d'action des Nations Unies a révélé que l'emploi et la protection sociale étaient les domaines dans lesquels le savoir-faire du BIT était le plus recherché. Les orientations relatives aux PNUAD mettent l'accent sur l'approche fondée sur les droits de l'homme des interventions en matière de développement, ce qui accroît le poids des normes internationales du travail dans la coopération pour le développement au niveau national. L'ensemble des 266 projets du BIT approuvés en 2016 sont alignés sur les ODD <sup>5</sup>. Cette coopération menée au niveau national sur les ODD est importante pour promouvoir les objectifs de l'Initiative sur l'éradication de la pauvreté, qui est le vecteur permettant à l'OIT de contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Par ailleurs, l'Agenda pour le travail décent et en particulier les normes internationales du travail sont au cœur des plates-formes multipartites telles que l'Alliance 8.7 pour éradiquer le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail des enfants <sup>6</sup>; le Réseau mondial de l'OIT des entreprises sur les socles de protection sociale <sup>7</sup>; et l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes <sup>8</sup>.

4. Des efforts ont été accomplis en vue de renforcer l'intégration des ressources. Les programmes qui associent différentes sources de financement (voir encadrés 1, 2 et 3) et envisagent les complémentarités et les synergies sont plus nombreux. Le Bureau a alloué des ressources du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) en vue d'approfondir les travaux en cours au niveau national et d'attirer d'autres financements. Bien que les contributions volontaires doivent encore être réparties de façon plus équilibrée entre les différents résultats stratégiques, le processus d'allocation des ressources est désormais davantage axé sur les pays.
5. Au niveau national, le Bureau parvient peu à peu à accroître l'implication des mandants dans la coopération pour le développement au moyen de comités nationaux tripartites sur le travail décent. Parmi les nombreux pays où de tels comités existent, 16 ont été identifiés pour doter à titre expérimental ces structures d'une nouvelle fonction de contrôle de la coopération pour le développement. Dans au moins cinq des 16 pays pilotes <sup>9</sup> (Cambodge, Jordanie, Kenya, Tadjikistan et Timor-Leste), les membres des comités peuvent exercer un contrôle efficace des activités de coopération pour le développement déployées ou à venir. Au Cambodge et au Tadjikistan, des efforts sont actuellement en cours pour associer ou substituer aux comités de pilotage des projets les comités sur le travail décent afin d'assurer une cohérence et une coordination plus grandes.
6. Le BIT a renforcé sa participation aux forums internationaux et aux interventions dans les pays fragiles ou touchés par des conflits, en soulignant l'importance du travail décent en tant que passerelle entre l'aide humanitaire et le développement. En décembre 2015, les participants à la treizième Réunion régionale africaine ont débattu de la Stratégie-cadre pour l'engagement de l'OIT dans la promotion du travail décent dans les États fragiles de la région

<sup>5</sup> Pour plus d'informations, voir le tableau de bord de la coopération pour le développement.

<sup>6</sup> [http://www.ilo.org/global/topics/sdg-2030/latest/WCMS\\_525022/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/global/topics/sdg-2030/latest/WCMS_525022/lang--fr/index.htm).

<sup>7</sup> <http://www.social-protection.org/gimi/gess/ShowProject.action?id=3030> (en anglais uniquement).

<sup>8</sup> <http://www.ilo.org/global/topics/youth-employment/databases-platforms/global-initiative-decent-jobs/lang--fr/index.htm>.

<sup>9</sup> Voir tableau 1 de l'annexe I.

africaine <sup>10</sup>. Dans certains pays, les fonds du CSBO ont permis une réponse réactive et une mobilisation rapide d'autres types de financements. Le BIT a par exemple élargi son programme de coopération pour le développement en réponse à la crise des réfugiés en Syrie et au Liban. Au Libéria, les fonds du CSBO ont aidé les mandants à instaurer un dialogue social sur les mécanismes de protection sociale au lendemain de l'épidémie d'Ebola. En Colombie, le Bureau a adapté sa stratégie de coopération pour le développement afin de tenir compte de la transition de la guerre à la paix à l'œuvre dans le pays. En Ukraine, il a appuyé le programme de travail national de réforme politique tout en accordant une attention aux besoins en matière d'emploi et de protection sociale des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Dans de nombreux cas, la collaboration accrue de l'OIT avec d'autres institutions des Nations Unies a porté ses fruits et a permis de mettre en lumière la dimension relative au travail décent inhérente à la réponse à la crise.

**Encadré 1**  
**Transition de la guerre à la paix en Colombie**

Pendant cinquante ans, les zones rurales de Colombie ont subi un conflit armé entre l'armée et différents groupes guérilleros, paramilitaires et criminels. Environ 68 pour cent de la population de ces zones vit dans la pauvreté et l'extrême pauvreté, proportion qui dépasse les niveaux de pauvreté des zones urbaines. La nécessité d'un développement rural est mise en avant dans l'accord de paix pour la Colombie de novembre 2016.

En juin 2015, le ministère du Travail, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, le Département de la prospérité sociale, le Service national colombien de formation et le BIT ont signé un protocole d'accord pour coopérer sur la promotion du travail décent dans les zones rurales. Neuf domaines de coopération sont concernés: formalisation et promotion de l'emploi rural; promotion et respect des principes et droits fondamentaux au travail; formalisation et protection sociale; partenariats et entrepreneuriat; emploi des jeunes en milieu rural et égalité des sexes; dialogue social tripartite; environnement favorable aux entreprises durables; se former pour travailler; et économie locale et développement social. Aujourd'hui, la mise en œuvre du protocole est financée par des ressources nationales, le CSBO et des fonds affectés à des projets particuliers par des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Le protocole d'accord produit des résultats dans de nombreux domaines. Par exemple, le Bureau a, avec le ministère du Travail et l'Organisation des Etats ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture, conçu un programme destiné à améliorer l'employabilité des jeunes victimes du conflit, qui est financé par le gouvernement colombien.

7. Le Bureau a adopté une approche plus programmatique de la coopération pour le développement et de l'intégration des ressources en encourageant des programmes plus vastes. Les programmes phares ainsi que d'autres programmes de grande envergure, tels que le programme destiné à améliorer les conditions de travail dans le secteur du prêt-à-porter au Bangladesh, illustrent cette démarche de mise en commun des fonds. De plus, des projets mondiaux, régionaux et sous-régionaux complètent les activités menées au niveau national en favorisant le partage des connaissances entre les mandants. L'allocation stratégique des ressources du CSBO en vue de parvenir à des résultats au niveau national ainsi que le renforcement de la présence et de la coordination du BIT au niveau national, notamment au sein des équipes de pays des Nations Unies, contribuent également à renforcer les synergies et les approches programmatiques.

<sup>10</sup> [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_425046.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_425046.pdf).

**Encadré 2****Mettre en place des socles de protection sociale**

Le programme phare du BIT «Mettre en place des socles de protection sociale pour tous» contribue à la réalisation du résultat 3 du programme et budget; à la mise en œuvre de la recommandation (n° 202) de l'OIT sur les socles de protection sociale, 2012, et à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 8 et 10 du Programme 2030. Ce programme phare fournit un cadre cohérent et coordonné au sein duquel les projets par pays et les approches thématiques se complètent. Il est indispensable d'élaborer des stratégies, des outils et des méthodes partagés concernant les 21 pays cibles et les 20 approches thématiques transversales du programme pour assurer la cohérence. Par exemple, l'outil d'évaluation de l'impact et des résultats démontrera la contribution de l'OIT pour atteindre la cible 1.3 du Programme 2030: «[m]ettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient». De plus, le programme met en place une structure mondiale de gouvernance composée d'un Comité consultatif tripartite mondial et d'un groupe d'acteurs du développement. Le programme intègre des ressources provenant du budget ordinaire et des contributions volontaires de l'OIT et encourage les partenariats diversifiés impliquant des partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement, les Nations Unies, des financements nationaux, des entreprises et des fondations.

**B. Efficacité**

8. La qualité des programmes et des projets de coopération pour le développement passe en premier lieu par une conception rationnelle et axée sur les résultats. Le Bureau a tiré parti du résultat de l'examen des processus opérationnels du Département des partenariats et de la coopération pour le développement (PARDEV) mené en 2016 et a fait suite à une recommandation du rapport d'évaluation annuel de 2014-15 indiquant que, aux fins du contrôle de la qualité des documents de projet, il convient de veiller davantage à soigner la phase de conception du projet au moyen d'une assistance «axée sur les aspects pratiques». Par conséquent, PARDEV apporte actuellement des modifications à l'évaluation des projets en vue de consacrer le temps libéré à l'appui à la conception stratégique<sup>11</sup>. De plus, le fait que la théorie du changement soit davantage ancrée dans les orientations de l'OIT relatives à la programmation devrait permettre d'axer la conception des activités de coopération pour le développement sur les résultats.
9. Des progrès ont été faits pour partager les données sur les activités du BIT conformément aux normes internationales relatives à la transparence. La nouvelle version du tableau de bord sur la coopération pour le développement a été lancée en 2016. Le BIT a également partagé des données relatives au CSBO et la coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires (CTXB) avec l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) et a communiqué au Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) des chiffres sur l'aide publique au développement (APD) (voir tableau 2 de l'annexe I).
10. Le Bureau a consolidé sa politique de décentralisation ainsi que la collaboration et le travail en réseau entre le siège et le terrain au moyen d'équipes spéciales mondiales. Les composantes nationales des projets mondiaux peuvent être décentralisées et confiées aux bureaux extérieurs, et les équipes de promotion du travail décent assument des responsabilités croissantes en matière d'appui technique. Toutefois, la part globale de projets qui sont gérés en totalité par les bureaux extérieurs se maintient à environ 70 pour cent depuis 2013<sup>12</sup>. En effet, les sous-projets par pays de certains programmes mondiaux de coopération pour le développement sont toujours en cours d'élaboration et devraient être

<sup>11</sup> Document [GB.328/PFA/5](#).

<sup>12</sup> Voir le tableau 2 de l'annexe I.

décentralisés progressivement lorsqu'ils seront plus aboutis. Dans d'autres cas, les bureaux extérieurs ont exprimé leur préférence pour une gestion centralisée des projets du fait de leur capacité technique, financière ou administrative limitée. La poursuite du déploiement d'IRIS devrait faciliter une décentralisation plus grande de la gestion des projets.

11. Les bonnes pratiques en matière de synergies entre projets par pays efficaces et efficientes au regard des coûts grâce à des modalités de partage des charges financières, notamment des installations communes, démontrent que les fonctionnaires du BIT sont plus sensibilisés aux questions de rentabilité. Les échanges horizontaux entre acteurs engagés dans des projets aux niveaux régional ou sous-régional ainsi qu'entre les pays permettent également d'utiliser les ressources de façon optimale et de réaliser des économies par rapport à d'autres formes de renforcement des capacités. Lors de l'établissement des budgets des projets, une estimation des coûts réels (plutôt qu'un taux forfaitaire) afférents à des éléments, tels que la sécurité sur le terrain, ainsi qu'une budgétisation fondée sur les résultats sont progressivement instaurées. Cela facilite la sensibilisation à la maîtrise des coûts et l'évaluation de la rentabilité.
12. En 2016, PARDEV, le Centre international de formation de l'OIT à Turin (Centre de Turin) et le Département du développement des ressources humaines (HRD) ont conjointement lancé un programme inédit de formation du personnel sur la coopération pour le développement. Contrairement aux cours traditionnels organisés au Centre de Turin, ces «parcours d'apprentissage régionaux» associent un ensemble d'activités en ligne et d'activités présentiels, sont adaptés aux besoins régionaux et permettent à un plus grand nombre de fonctionnaires sur le terrain d'avoir accès à la formation.

### C. Renforcement des capacités <sup>13</sup>

13. De nombreuses opérations de coopération pour le développement de grande envergure renforcent les capacités des mandants, notamment par le biais de programmes de formation bipartites et tripartites, en particulier dans des domaines tels que la promotion et le respect des normes internationales du travail, les relations du travail, l'amélioration des conditions de travail ainsi que l'élaboration des politiques. Il reste à développer ce type de programmes de façon plus systématique sur d'autres aspects du travail décent en vue d'appuyer les activités des partenaires sociaux. De plus, le Bureau contribue au renforcement des capacités et au partage des connaissances en favorisant la participation des mandants à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. L'année 2016 a notamment été marquée par l'académie sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (Turin, juillet 2016), le séminaire de haut niveau OIT-Chine-Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur la réalisation des ODD sur la protection sociale universelle par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (Pékin, septembre 2016), l'Expo mondiale sur le développement Sud-Sud (Dubai, novembre 2016) et l'échange latino-américain sur l'emploi des jeunes dans le cadre des accords Sud-Sud de l'Initiative régionale de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants en Amérique latine et dans les Caraïbes (San José, Costa Rica, décembre 2016) <sup>14</sup>.

<sup>13</sup> Le Conseil d'administration a examiné le renforcement des capacités des mandants à ses 309<sup>e</sup>, 310<sup>e</sup> et 312<sup>e</sup> sessions: voir documents [GB.309/TC/1](#), [GB.310/TC/1](#) et [GB.312/POL/9](#).

<sup>14</sup> Voir <http://www.ilo.org/pardev/partnerships/south-south/lang--en/index.htm> (en anglais uniquement).

**Encadré 3**  
**Améliorer les conditions de travail**  
**dans le secteur du prêt-à-porter au Bangladesh**

Depuis la tragédie du Rana Plaza en 2013, le BIT gère un programme dans le prêt-à-porter qui bénéficie des contributions mises en commun par le Canada, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Les efforts concernant le renforcement des capacités menés en coopération avec le gouvernement du Bangladesh et les partenaires sociaux commencent à produire des résultats. Le Département de l'inspecteur en chef des usines et établissements a créé 392 nouveaux postes d'inspecteurs, amenant le nombre d'inspecteurs à 575, et son budget a augmenté de 322 pour cent en 2015-16 par rapport à 2013-14. De plus, le Département de l'inspecteur en chef des usines et établissements a élaboré et mis en œuvre une feuille de route pour réformer l'inspection du travail et un plan d'inspection du travail en vue d'aider les autres organes gouvernementaux concernés, tels que la Direction des services d'incendie et de la défense civile, ainsi que les organisations de travailleurs et d'employeurs, telles que l'Association des fabricants et exportateurs de vêtements du Bangladesh et l'Association des producteurs et des exportateurs de bonneterie du Bangladesh, à s'acquitter de leur fonction de contrôle et de surveillance. Dans le cadre de la réforme engagée, le Département de l'inspecteur en chef des usines et établissements a dispensé une formation de base de quarante jours pour permettre à 160 inspecteurs du travail d'acquérir les compétences nécessaires à l'amélioration des conditions de travail.

En ce qui concerne la sécurité et la santé au travail et les droits des travailleurs, le Centre de Turin et la Fédération des employeurs du Bangladesh ont formé 114 maîtres de formation qui ont à leur tour formé 5 184 cadres intermédiaires à l'échelon des usines. De plus, 62 points focaux syndicaux chargés des questions de sécurité et de santé au travail ont été formés et ont commencé à transmettre l'enseignement reçu en 2016. Un mécanisme d'indemnisation a été mis en place en vertu d'un accord conjoint conclu entre le ministère du Travail du Bangladesh, les acheteurs principaux, les organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que des organisations non gouvernementales, conformément à la convention (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964 [tableau I modifié en 1980]. Ce mécanisme est financé dans sa totalité, puisqu'il a été doté des 30 millions de dollars des Etats-Unis nécessaires. Plus de 2 800 demandes concernant plus de 5 000 travailleurs blessés et les ayants droit des travailleurs décédés ont été traitées.

- 14.** Le Centre de Turin a poursuivi ses programmes de renforcement des capacités à l'intention de chaque groupe de mandants. A la fin de 2015, la participation des mandants tripartites de l'OIT avait atteint son niveau le plus élevé depuis 2011, avec 42 pour cent du total des participants aux activités du Centre. Le Centre de Turin a organisé des programmes de renforcement des capacités à l'intention de ministères du travail sur un large éventail de thématiques, telles que l'administration du travail et l'inspection du travail, la sécurité sociale, la médiation dans les conflits du travail, les techniques de négociation ainsi que la sécurité et la santé au travail. En 2016, il a par exemple réalisé, à la demande du Bureau régional, une étude de faisabilité sur le repositionnement du Centre régional africain d'administration du travail (ARLAC), basé au Zimbabwe, sur le marché régional de la formation en matière d'administration du travail. Cette démarche a permis au conseil d'administration de l'ARLAC de prendre des décisions éclairées concernant sa structure institutionnelle et ses activités futures.

**Encadré 4**  
**Promouvoir les droits des travailleurs et la compétitivité**  
**dans les secteurs égyptiens tournés vers l'exportation**

Afin de renforcer les capacités des mandants à instaurer des relations bipartites solides dans les secteurs exportateurs de l'agroalimentaire et du textile et du prêt-à-porter, des formations ont été dispensées dans le cadre d'un projet du BIT à 278 travailleurs, représentants de travailleurs et responsables d'usine sur les droits et responsabilités des travailleurs, les principes et droits fondamentaux au travail et le dialogue social, les obligations en matière de sécurité et de santé au travail ainsi que les systèmes de lutte contre les incendies de quatre usines exportatrices. Le projet a également consisté en une formation de formateurs sur la représentation et l'organisation des travailleurs. Une autre activité de formation, à laquelle ont participé 136 syndicalistes et représentants du Syndicat général des travailleurs du textile, a permis d'accroître la sensibilisation à la législation relative à l'assurance sociale et médicale et de renforcer les capacités à examiner le nouveau projet de loi sur le travail.

De plus, une conférence tripartite sur le dialogue social et les conventions collectives, qui a rassemblé plus de 190 participants, a débouché sur une déclaration sur le dialogue social signée par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Un groupe consultatif tripartite sur le dialogue social a été mis en place en vue d'aborder les problèmes tels que l'absence d'organisations de travailleurs et d'employeurs représentatives dans les secteurs égyptiens tournés vers l'exportation.

- 15.** Outre les actions d'apprentissage de portée mondiale organisées sur le campus, les programmes des activités pour les travailleurs et les employeurs ont dispensé des formations dans les régions et en ligne. L'ensemble des activités correspondaient et répondaient aux priorités des partenaires sociaux. Sur la période 2015-16, ces activités de formation déterminées par la demande ont rassemblé 3 648 participants des organisations de travailleurs et 2 200 participants des organisations d'employeurs des cinq régions. Les participants ont apprécié ces programmes, et de nombreuses organisations de travailleurs ont apporté une contribution en nature ou financière. Une évaluation indépendante des activités déployées par le programme d'activités pour les employeurs au Centre du Turin en 2016 a mis en lumière un haut niveau d'efficacité, d'efficience, de qualité et d'impact, et 70 pour cent des participants ont indiqué qu'ils avaient personnellement utilisé les connaissances acquises et qu'ils étaient, ce faisant, parvenus à des résultats positifs dans leurs organisations d'employeurs. Toutefois, le rapport note un taux élevé de rotation du personnel dans les organisations qui ont bénéficié des formations au Centre. Les connaissances acquises n'ont pas été entièrement perdues, car elles ont été transposées et utilisées dans un autre contexte professionnel. Le Centre donne suite aux recommandations de l'évaluation visant à garantir plus sûrement la pérennité des connaissances au sein de l'organisation en cas de rotation du personnel <sup>15</sup>.
- 16.** En vue d'améliorer la qualité des activités de renforcement des capacités organisées par le Bureau et le Centre, ce dernier a intensifié ses efforts pour intégrer pleinement les normes internationalement acceptées en matière d'apprentissage et de facilitation. Huit formateurs du Centre ont obtenu une certification de l'Association internationale des facilitateurs. De plus, un processus de certification à la formation de formateurs organisé par le Centre et HRD pour les fonctionnaires du BIT a commencé en 2016 et a, jusqu'à présent, permis à 13 formateurs d'obtenir une certification.

## **D. Mobilisation des ressources** <sup>16</sup>

- 17.** Globalement, les efforts de l'OIT en matière de mobilisation des ressources répondent à l'appel lancé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba en faveur d'un financement du développement plus important et plus diversifié, notamment par le secteur privé, les ressources nationales, des sources novatrices et les mécanismes de coopération.
- 18.** Malgré un contexte difficile, l'OIT a enregistré une augmentation modeste des contributions volontaires en 2016, qui s'explique par l'engagement renouvelé de financement bilatéral et multilatéral des membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, qui continuent de représenter plus des trois quarts des contributions volontaires dont dispose l'OIT. Dans le cadre de cet engagement, huit partenaires financiers ont maintenu leurs contributions volontaires au financement de base du CSBO à un niveau stable sans les affecter au préalable, et la Commission européenne a augmenté son financement de façon notable.

<sup>15</sup> Document [GB.328/INS/15](#).

<sup>16</sup> A lire conjointement avec le tableau 4 de l'annexe I et l'annexe II.

19. Les financements octroyés par de nouveaux partenaires se sont développés et pourraient augmenter et se diversifier. Les contributions de la Banque mondiale et des banques régionales de développement n'ont pas encore atteint leur plein potentiel, mais un nouvel accord-cadre conclu entre l'OIT et la Banque mondiale en novembre 2016 facilitera la mise à disposition du savoir-faire du BIT pour les gouvernements qui mettent en œuvre des projets bénéficiant d'un financement de la Banque mondiale.
20. Bien que le financement international public, notamment l'APD, permette de mener d'importantes opérations de coopération pour le développement, l'engagement des mandants de l'OIT et l'affectation de ressources financières nationales sont *in fine* essentiels pour atteindre les objectifs nationaux en matière de travail décent. C'est particulièrement vrai pour les pays qui sont entrés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Le financement de l'OIT émanant des ressources nationales est fluctuant et n'affiche pas encore de croissance stable. Toutefois, les perspectives sont favorables, en particulier si l'on considère les exemples originaux de financement par des ressources nationales: ainsi, au Brésil, les revenus tirés des amendes sanctionnant les violations du droit du travail sont confiés au BIT à des fins d'adoption de mesures correctives dans des domaines tels que le travail domestique et le travail des enfants.
21. Les bureaux de pays de l'OIT participent systématiquement à la programmation commune des Nations Unies dont le financement est assuré par une mobilisation conjointe des ressources. L'OIT a largement bénéficié des fonds mis en commun au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement et de financements directs d'autres institutions. Cependant, les ressources allouées aux fonds communs des Nations Unies pour le développement sont globalement sous pression, et les travaux des Nations Unies sont réorientés vers les crises humanitaires et les situations de fragilité, domaines dans lesquels l'OIT développe moins d'activités.
22. Le secteur privé s'attache davantage à collaborer sur des questions systémiques qui se posent dans le cadre de ses activités, par exemple dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. La connaissance et les données ainsi que le pouvoir fédérateur de l'OIT sont au cœur de ces partenariats public-privé. De plus, les entreprises et les organismes gouvernementaux de coopération internationale pour le développement ont une vision de plus en plus commune de la mise en place de partenariats. Toutefois, les organisations de partenaires sociaux n'ont pas été en mesure d'alimenter la base de contributions volontaires de l'Organisation depuis 2015.
23. Enfin, l'OIT approfondit actuellement sa collaboration avec ses partenaires engagés dans la coopération Sud-Sud ou la coopération triangulaire, notamment avec l'ASEAN, les pays du groupe BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), le Marché commun du Sud (MERCOSUR), le Brésil, la Chine, le Panama et la Turquie.

### **III. Etat de la coopération pour le développement dans les régions**

24. Cette section présente les approches régionales de la mise en œuvre de la coopération pour le développement. Concernant l'élément de base relatif à l'approche ciblée, les cinq régions ont mis en place des stratégies visant à adapter les services de coopération pour le développement à des mandants originaires de pays dont les situations sont hétérogènes et qui connaissent une aggravation des inégalités sociales sur leur territoire. Les agendas du travail décent dans les régions contribuent à la programmation par pays des Nations Unies et aux programmes pour le développement des organisations régionales. Les régions se sont employées à accroître l'efficacité de la coopération pour le développement et ont approfondi les activités de renforcement des capacités avec et pour les mandants. Des stratégies et des

plans d'action pour la mobilisation des ressources sont en place, et la mobilisation des ressources au niveau local a presque atteint la cible de 50 pour cent fixée pour 2017 (voir tableau 4 de l'annexe I). La quasi-totalité des régions reçoivent des fonds provenant de sources nationales et bénéficient de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, mais il est nécessaire d'élargir davantage les sources de financement non traditionnelles. Les données concernant les financements extrabudgétaires régionaux figurent en annexe II.

25. Le Bureau régional pour l'Afrique a élaboré des stratégies de coopération pour le développement pour différentes catégories de pays. Outre la Stratégie-cadre pour l'engagement de l'OIT dans la promotion du travail décent dans les Etats fragiles de la région africaine, un cadre pour l'engagement de l'OIT sur le travail décent dans les pays d'Afrique à revenu intermédiaire a été validé en 2016 par les représentants tripartites des 15 pays d'Afrique à revenu intermédiaire <sup>17</sup>, et une étude sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire est en cours. Une stratégie sous-régionale de mobilisation des ressources concernant neuf pays de l'Afrique australe porte principalement sur la planification par pays, le renforcement des moyens de l'OIT, la diversification des partenariats, la mise à profit des ressources internes de l'OIT et la formulation de projets régionaux et sous-régionaux. Actuellement, six pays financent sur leur budget national des activités de l'OIT en matière de coopération pour le développement sur les questions d'emploi, de protection sociale et de développement des entreprises: l'Afrique du Sud, le Cameroun, l'Egypte, le Ghana, le Mali et le Mozambique. L'Algérie finance des activités de coopération Sud-Sud entre certains pays africains sur le dialogue social et la protection sociale. La région favorise l'efficacité de la coopération pour le développement via des activités de formation et de partage des connaissances pour les fonctionnaires et les mandants tripartites et complète cette démarche par des évaluations régulières de la mise en œuvre des projets.
26. Le Bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes a élaboré trois approches de la coopération pour le développement qui reflètent les besoins de différentes catégories de pays: les pays et les zones qui connaissent des crises et des conflits ou qui sont fragiles (Iraq, territoire palestinien occupé, République arabe syrienne et Yémen); les pays qui sont touchés par des crises et leurs effets de contagion, notamment ceux qui accueillent de nombreux réfugiés (Liban et Jordanie); et les pays du Golfe qui subissent à des degrés divers les conséquences de la baisse des revenus pétroliers sur la croissance économique et la création d'emplois. Par exemple, avec l'appui de l'Allemagne, deux importants projets par pays aideront les mandants en Jordanie et au Liban à créer des possibilités de travail décent pour les réfugiés syriens et les communautés d'accueil au moyen de programmes d'amélioration des infrastructures à forte intensité de main-d'œuvre. Afin d'approfondir la dimension de la réponse à la crise relative au travail décent, le bureau régional, en collaboration avec le CIF-OIT, a organisé la première académie mondiale pour promouvoir les emplois décents dans les pays fragiles et touchés par les crises (Beyrouth, décembre 2016), à laquelle ont participé des mandants et d'autres acteurs de huit pays ainsi que des fonctionnaires du BIT.
27. La région de l'Asie et du Pacifique est également confrontée au creusement des inégalités au niveau national malgré la croissance économique, comme cela a été souligné à la seizième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique (Bali, décembre 2016). Le rapport du Directeur général à la réunion décrit les moyens par lesquels la stratégie de coopération pour le développement a été mise en œuvre. Concernant la coopération avec les pays à revenu intermédiaire, le rapport indique qu'il est nécessaire de «mettre davantage l'accent sur le financement national (en espèces ou en nature, notamment via des modalités de partage des charges financières) et les services consultatifs en matière d'utilisation plus efficace des ressources nationales, et [d']envisager le rôle du pays en tant que fournisseur d'aide au

<sup>17</sup> [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-addis\\_ababa/documents/publication/wcms\\_533498.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-addis_ababa/documents/publication/wcms_533498.pdf) (en anglais uniquement).

développement comme une option (ou un domaine prioritaire)»<sup>18</sup>. La région s'efforce d'encourager l'adaptation des services de coopération pour le développement aux besoins nationaux en rapprochant les spécialistes techniques des mandants. La coopération pour le développement peut contribuer à la croissance inclusive, comme le montre l'exemple du Bangladesh, où l'OIT a prolongé jusqu'en 2020 son partenariat avec la Commission européenne afin de promouvoir des approches inclusives de la croissance au moyen de l'amélioration des compétences et de l'employabilité, en particulier pour les jeunes femmes et les jeunes hommes, les personnes handicapées, les migrants de retour dans leur pays et les minorités ethniques. Cet important programme met à profit les opérations de coopération pour le développement déployées par le passé ou actuellement en matière de développement des compétences, et consacre une approche programmatique et ciblée appuyée par plusieurs partenaires pour le développement dans le cadre des efforts plus larges menés par le pays pour améliorer son système de développement des compétences. La région s'investit également dans la coopération pour le développement avec de nouveaux partenaires. Aujourd'hui, trois pays – le Bangladesh, le Brunéi Darussalam et la Malaisie – consacrent une part de leur budget national à la coopération pour le développement menée par le BIT dans des domaines tels que le respect du droit du travail, les statistiques sur le marché du travail et la protection sociale. La Chine finance des projets de coopération Sud-Sud sur la protection sociale dans la région, notamment en collaboration avec l'ASEAN.

- 28.** En Europe et en Asie centrale, les approches de la coopération pour le développement vont du déploiement de projets par pays au dialogue stratégique en passant par la diffusion de bonnes pratiques et l'examen collégial des politiques de l'emploi et des marchés du travail au niveau sous-régional. Par exemple, en Europe centrale et orientale, l'OIT accorde une attention particulière au dialogue stratégique et à la coopération avec la Commission européenne afin de promouvoir la cohérence entre ses propres travaux et les stratégies européennes d'intégration. Dans les pays et les territoires qui font face à des défis politiques, l'OIT maintient sa présence opérationnelle au niveau local et travaille avec les représentants des mandants locaux. Les modalités de la coopération pour le développement dans la région ont également trait aux nouveaux partenaires et aux échanges interrégionaux, comme en témoigne le partenariat avec la Fédération de Russie pour l'application de la stratégie de formation du G20 dans cinq pays (Arménie, Jordanie, Kirghizistan, Tadjikistan et Viet Nam), qui a été reconduit pour 2016-2019. La région s'efforce d'accroître l'efficacité de ses programmes de coopération pour le développement en facilitant la coopération entre les responsables de projet ainsi qu'avec les autres fonctionnaires du BIT, en contrôlant régulièrement l'exécution des projets et en veillant au financement adéquat de l'appui technique.
- 29.** Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tenant compte des disparités entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, a élaboré des programmes infranationaux de coopération pour le développement afin de promouvoir le travail décent dans les provinces, les Etats ou les régions. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a organisé les agendas locaux du travail décent en réseau à la suite d'expériences qui ont été menées dans plusieurs Etats du Brésil et qui ont porté leurs fruits. Dans la sous-région des Caraïbes, le bureau a mis en place un modèle de coopération pour le développement à deux niveaux et une stratégie sous-régionale ambitieuse, afin d'appuyer et de compléter les actions au niveau national, et a ainsi donné suite à la recommandation de l'évaluation indépendante de haut niveau concernant les programmes par pays de promotion du travail décent, les stratégies et les actions du BIT dans les Caraïbes (2010-2015)<sup>19</sup>. La région a fixé trois grandes priorités pour 2016-2019: i) des politiques de développement de la production pour un développement

<sup>18</sup> [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_531409.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_531409.pdf), p. 82 (en anglais uniquement).

<sup>19</sup> [http://ilo.org/global/docs/WCMS\\_419437/lang--en/index.htm](http://ilo.org/global/docs/WCMS_419437/lang--en/index.htm) (en anglais uniquement).

inclusif accompagné d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité; ii) la formalisation de l'économie informelle; et iii) la promotion et l'application des normes internationales du travail. Ces éléments constituent le socle des plans et programmes de coopération pour le développement. Concernant la deuxième priorité, le Programme pour la promotion de la formalisation en Amérique latine et dans les Caraïbes aide par exemple les mandants à faciliter la transition vers l'économie formelle, conformément à la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie vers l'économie formelle, 2015. Ce programme constitue un cadre pour des interventions spécifiques au niveau national et est en grande partie financé par des ressources du CSBO, mais également de la CTXB et de la coopération technique financée par le budget ordinaire (CTBO). Il fournit des orientations stratégiques et une plateforme de production des connaissances et de partage des expériences. Le Brésil, le Chili, la Colombie, le Mexique, le Paraguay, Sainte-Lucie et l'Uruguay consacrent actuellement des ressources nationales à la collaboration avec l'OIT dans leurs pays respectifs sur les formes de travail inacceptables, les entreprises durables, la protection sociale, la mise en conformité des lieux de travail et les politiques de l'emploi. Afin d'encourager une coopération pour le développement qui soit efficace et dotée de ressources suffisantes, le bureau régional a mis en place un groupe de travail régional sur la mobilisation des ressources et investit dans la formation des fonctionnaires à la coopération pour le développement.

#### IV. La voie à suivre

30. Globalement, la mise en œuvre de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2015-2017 est en bonne voie. Certains points appellent une attention particulière dans la poursuite de la mise en œuvre de cette stratégie, notamment:
- a) **Approche ciblée:** il est nécessaire de poursuivre la promotion d'un Agenda du travail décent intégré, en particulier en ce qui concerne les normes internationales du travail, dans les opérations et les partenariats de coopération pour le développement, notamment les partenariats multipartites aux niveaux mondial, national et local. Cela suppose, entre autres, un appui de l'OIT permettant aux mandants d'intensifier leur engagement et de renforcer leur capacité à concevoir et mettre en œuvre des plans nationaux relatifs aux objectifs de développement durable et à conclure des partenariats <sup>20</sup>.
  - b) **Efficacité:** la théorie du changement, la priorité accordée aux résultats et la question de la pérennité doivent occuper une place plus grande dans la conception des opérations de coopération pour le développement, et la participation des mandants doit être plus importante. Il est nécessaire de poursuivre les efforts pour donner suite aux recommandations de l'évaluation concernant la coopération pour le développement.
  - c) **Renforcement des capacités:** des programmes particuliers de renforcement des capacités des partenaires sociaux peuvent être intégrés de façon plus systématique dans les programmes de développement de grande envergure et dans les programmes phares concernant d'autres dimensions du travail décent. Le renforcement des capacités fait également partie des éléments essentiels du Plan de l'OIT pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 <sup>21</sup>. Le Bureau et le Centre de Turin doivent accroître leurs efforts en faveur d'un renforcement des capacités plus stratégique, qualitatif et pérenne.

<sup>20</sup> Voir document [GB.329/INS/7](#).

<sup>21</sup> *Ibid.*

d) **Mobilisation des ressources:** le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement rend plus importante que jamais la convergence des efforts du Bureau et des mandants en vue d'assurer que les ressources affectées aux objectifs en matière de travail décent sont suffisantes. Des efforts conjoints du Bureau et des mandants peuvent être essentiels pour mobiliser les ressources nationales ainsi que les contributions découlant de la programmation relative au travail décent dans les programmes de prêt et de subvention de grande ampleur des institutions financières internationales. Les partenariats public-privé offrent un potentiel de croissance, mais il est nécessaire de continuer à perfectionner l'approche et les procédures du Bureau concernant la collaboration avec le secteur privé. Une attention accrue devrait de plus être accordée à la mobilisation de sources novatrices de financement.

**31.** Les processus et les événements en cours et à venir auront une incidence sur la stratégie et les opérations de l'OIT en matière de coopération pour le développement. Ce sera notamment le cas de l'examen des processus opérationnels sur la gestion des relations avec les donateurs et les partenaires; des évaluations et des analyses, telles que l'examen du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales; du programme et budget pour 2018-19; et, par-dessus tout, de la discussion générale concernant une coopération efficace pour le développement à l'appui des objectifs de développement durable qui aura lieu à la 107<sup>e</sup> session (2018) de la Conférence internationale du Travail.

**32.** Compte tenu de ces éléments, il semble prématuré de formuler une nouvelle stratégie de coopération pour le développement en 2017. Le Bureau estime par conséquent utile de prolonger la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2015-2017 jusqu'à la fin de 2018 et de surveiller attentivement les évolutions et les réalisations à l'aune du programme et budget et des plans de travail relatifs à la mobilisation des ressources et à la coopération pour le développement.

## V. **Projet de décision**

### **33. *Le Conseil d'administration:***

- a) *demande au Bureau de tenir compte de ses orientations dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2015-2017;*
- b) *approuve la prolongation de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2015-2017 jusqu'à la fin de 2018.*

## Annexe I – Stratégie de l’OIT en matière de coopération pour le développement 2015-2017: tableaux <sup>1</sup>

### Tableau 1. Une approche ciblée de la coopération pour le développement pour 2015-2017

Principes de fonctionnement	Réalisations attendues et/ou cibles	Etat d'avancement
<p>i. <b>Alignement sur les objectifs mondiaux et les priorités de l’OIT y compris les normes internationales du travail.</b> La coopération pour le développement contribue aux domaines de résultat du programme et budget en tant que contribution de l’OIT aux objectifs de développement durable pour l’après-2015, et les programmes et projets de coopération pour le développement participent à la réalisation des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) et des résultats par pays, qui sont alignés sur les cadres stratégiques à l’échelon national, notamment les Plans-cadres des Nations Unies pour l’aide au développement (PNUAD).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ D’ici à la fin de 2017, les comités sur le travail décent d’au moins 15 Etats Membres qui gèrent un portefeuille de coopération pour le développement important (au regard du nombre de projets et du budget total) assureront la <b>supervision des projets de l’OIT</b> dans le pays en question *.</li> <li>■ Un <b>fonds</b> de démarrage et de coordination pour l’action dans les Etats fragiles ou confrontés à une situation particulière ainsi qu’une <b>équipe mondiale</b> auront été créés d’ici à la fin de 2015 **.</li> </ul>	<p><b>En cours.</b> Dans les 16 pays pilotes identifiés (Afrique du Sud, Bangladesh, Cambodge, Cameroun, Colombie, Ethiopie, Haïti, Honduras, Jordanie, Kenya, Népal, Pakistan, Tadjikistan, Timor-Leste, Tunisie et Zambie), des consultations avec les mandants sur les objectifs de cette fonction de contrôle sont en cours ou prévues. Dans au moins cinq pays (Cambodge, Jordanie, Kenya, Tadjikistan et Timor-Leste), les membres du comité tripartite peuvent exercer un contrôle efficace des activités de coopération pour le développement en cours ou à venir.</p> <p><b>Absence de mise en œuvre.</b> Le fonds de démarrage spécial n’a pas été créé. Il est estimé que le Bureau peut affecter les fonds rapidement au cas par cas.</p> <p><b>Hors délai.</b> Les consultations sur le mandat de l’équipe mondiale sont en cours.</p>
<p>ii. <b>La gestion intégrée des ressources</b> est encore renforcée, parallèlement au principe ci-dessus, par une meilleure supervision des décisions relatives à l’affectation des ressources du budget ordinaire et des contributions volontaires, tandis qu’est assurée leur répartition équilibrée dans l’ensemble des résultats du programme et budget de l’OIT.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Cinq programmes phares mondiaux</b> au maximum seront définis d’ici à la fin de 2015, conformément aux critères énoncés dans l’encadré 3 du document GB.322/POL/6.</li> </ul>	<p><b>En cours.</b> La définition de quatre programmes phares, y compris le mandat de leurs comités consultatifs tripartites mondiaux, est en bonne voie et devrait être achevée en mars 2017. La définition du programme phare sur les socles de protection sociale pour tous est terminée. Des partenariats ont été conclus et des ressources ont été mobilisées dans le cadre de l’ensemble des programmes phares.</p>
<p>iii. Grâce à <b>une bonne planification et à une souplesse suffisante</b>, la coopération pour le développement peut répondre aux besoins des Etats fragiles ou confrontés à une situation particulière (voir encadré 2 du document GB.322/POL/6).</p>		
<p>iv. <b>Des programmes de plus grande envergure</b> contribuent à une approche plus programmatique de la coopération pour le développement ainsi qu’à l’intégration des ressources. A l’échelon des pays, de tels programmes permettent davantage de synergies entre les projets (voir encadré 3 du document GB.322/POL/6).</p>		

Documents GB.317/POL/6, paragr. 16 b) et GB.317/PV, paragr. 112, 116 et 121. \*\* Document GB.320/POL/9.

<sup>1</sup> Données préliminaires pour 2016.

**Tableau 2. L'efficacité de la coopération pour le développement 2015-2017**

Principes de fonctionnement	Réalisations attendues et/ou cibles *	Etat d'avancement
<p>v. <b>Excellence et résultats.</b> L'ensemble des activités de la coopération pour le développement reposent sur une théorie du changement pour garantir une perspective axée sur l'obtention de résultats et la prestation d'une combinaison de services adaptés et de grande qualité, notamment dans le domaine de la recherche, du savoir, de la mise en réseau, des politiques, du développement des capacités et de l'assistance directe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Un système améliorant le partage des connaissances et l'organisation du travail sera lancé et mis en œuvre pour la gestion des cycles de projets, y compris une version améliorée du tableau de bord sur la coopération pour le développement de l'OIT, conformément aux principes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide **, d'ici à la fin de 2015.</li> </ul>	<p><b>En cours.</b> En conséquence de l'examen des processus opérationnels, le projet pilote initial est approfondi et élargi. La gestion de bout en bout du cycle complet des projets devrait être opérationnelle d'ici à la mi-2017. La nouvelle version du tableau de bord sur la coopération pour le développement (<a href="http://www.ilo.org/dashboard">www.ilo.org/dashboard</a>) a été lancée en mars 2016. En 2016, l'OIT a partagé des données relatives au CSBO et à la CTXB avec l'IITA (<a href="https://www.iatiregistry.org/publisher/ilo">https://www.iatiregistry.org/publisher/ilo</a>) et a communiqué au Comité d'aide au développement de l'OCDE des chiffres sur l'APD pour 2012-13 et 2014-15 *.</p>
<p>vi. Le Bureau <b>prend des mesures pour remédier aux lacunes</b> dans son action telles que mises en lumière par les évaluations ou les examens des partenaires pour le développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La part des projets gérés par les bureaux extérieurs devra atteindre 80 pour cent d'ici à la fin de 2017 (contre 69 pour cent en 2013).</li> </ul>	<p><b>Hors délai.</b> Malgré une légère augmentation à 72 pour cent en 2014, une faible baisse a été constatée les années suivantes, à 70 pour cent en 2015 et 69,2 pour cent en 2016.</p>
<p>vii. <b>Décentralisation:</b> application de la règle qui veut que les projets soient administrés là où les activités sont déployées, c'est-à-dire sur le terrain, les PPTD constituant le mécanisme à utiliser pour la prestation des services.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pour la période 2015-2017, le taux d'exécution à l'échelle du Bureau ne devra pas être inférieur à 80 pour cent (81,2 pour cent en 2013).</li> </ul>	<p><b>En cours.</b> En 2014, 2015 et 2016, le taux d'exécution à l'échelle du Bureau a fluctué autour de 80 pour cent (79,8 pour cent en 2014, 80,4 pour cent en 2015 et 79,7 pour cent en 2016).</p>
<p>viii. <b>Rapport coût/efficacité:</b> le Bureau met en œuvre ses activités de coopération pour le développement d'une façon efficace et efficiente au regard des coûts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Un programme de formation complet sur la coopération pour le développement devra avoir été mis en place à titre expérimental et évalué en 2015 à l'intention d'un groupe de personnes allant jusqu'à 75 fonctionnaires des bureaux extérieurs et du siège.</li> </ul>	<p><b>Achévé.</b> L'académie sur la coopération au développement pour le personnel du BIT, qui a rassemblé 68 fonctionnaires du BIT, a eu lieu en avril 2015. Lorsque son impact a été évalué, une note légèrement supérieure à quatre points sur une échelle de cinq points a été attribuée à la réalisation des objectifs fixés. Quatre permanences sur la coopération au développement impliquant environ 60 personnes ont été organisées dans les régions entre octobre et décembre 2015. L'académie sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (juillet 2016) a rassemblé 120 personnes – fonctionnaires du BIT, mandants et autres participants. Pour 2016-17, le Bureau a élaboré des parcours d'apprentissage régionaux pour les fonctionnaires du BIT en collaboration avec le Centre de Turin.</p>
<p>ix. <b>Renforcer l'apport,</b> sur le plan de l'efficacité et de l'impact, des activités de perfectionnement du <b>personnel portant sur la coopération pour le développement.</b></p>		

\* Statistiques OCDE, microdonnées du Système de notification des pays créanciers (SNPC) pour 2012, 2013, 2014 et 2015.

**Tableau 3. Développement des capacités des mandants pour 2015-2017**

Principes de fonctionnement	Réalizations attendues et/ou cibles	Etat d'avancement
<p>x. <b>Application</b> d'une approche axée sur le développement des capacités des mandants avec des activités déterminées par la demande, conformes aux PPTD et dotées d'un contenu technique, organisationnel ou institutionnel *.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Des programmes ciblés pour le développement des capacités de chaque catégorie de mandants sont mis au point.</li> </ul>	<p><b>En cours.</b> Les activités de formation organisées par les programmes des activités des travailleurs et des employeurs au Centre de Turin ont contribué à la création d'organisations représentatives, solides et indépendantes avec une dimension régionale plus forte.</p>
<p>xi. <b>Qualité renforcée et constante</b> des activités de développement des capacités menées à bien par l'OIT et le Centre de Turin en association avec les mandants, de manière à renforcer l'impact des activités de coopération pour le développement et favoriser leur pérennisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Des programmes de renforcement des capacités bipartites et tripartites sont prévus dans des opérations de coopération pour le développement de grande envergure.</li> <li>■ Des normes relatives à l'apprentissage sont définies et appliquées d'ici à la fin de 2017.</li> </ul>	<p><b>En cours.</b> De nombreux projets de coopération pour le développement de grande envergure prévoient des programmes de renforcement des capacités bipartites et tripartites.</p> <p><b>En cours.</b> Le Centre de Turin a intensifié ses efforts pour intégrer les normes internationalement acceptées en matière d'apprentissage et de facilitation dans ses activités de formation. Par exemple, huit formateurs du Centre ont obtenu une certification de l'Association internationale des facilitateurs. De plus, le Centre a mené à bien un programme pilote de certification en matière de formation de formateurs pour les fonctionnaires du BIT en 2016 en vue d'améliorer la qualité des cycles de renforcement des capacités et les méthodes d'apprentissage dans le cadre des interventions du BIT auprès des mandants.</p>

\* Document GB.317/POL/6.

**Tableau 4. Mobilisation des ressources pour 2015-2017**

Principes de fonctionnement	Réalisations attendues et/ou cibles *	Etat d'avancement																																																																																															
<p><b>xii. Consolidation et diversification:</b> étayer les partenariats avec les 20 principaux donateurs (voir annexe I du document GB.322/POL/6) tout en recherchant de nouvelles sources de financement auprès des fonds d'affectation spéciale à l'échelon des pays, des institutions financières internationales, du secteur privé et des partenaires des économies émergentes.</p> <p><b>xiii. Prévisibilité renforcée:</b> le Bureau s'emploie à conclure un nombre plus élevé de partenariats pluriannuels avec les principaux bailleurs de fonds ainsi qu'avec des partenaires des économies émergentes ou du secteur privé.</p> <p><b>xiv. Flexibilité:</b> le Bureau continue de s'efforcer d'augmenter le nombre des donateurs disposés à alimenter le CSBO, et il donnera suite aux recommandations issues de l'examen de ce compte. En outre, les fonds affectés de façon relativement souple donnent au Bureau la marge de manœuvre nécessaire pour allouer des ressources à certains pays ou aspects prioritaires à l'échelon mondial, en relation avec les résultats du programme et budget, et ils lui permettront de rendre compte des résultats atteints dans le rapport sur l'exécution du programme.</p> <p><b>xv. La mobilisation de ressources au plan local</b> est encouragée, notamment au moyen de plans de mobilisation des ressources intégrés dans les PPTD.</p> <p><b>xvi. Convergence des efforts:</b> l'OIT a les moyens d'accroître la mobilisation de ressources par le Bureau. Les mandants peuvent convaincre les partenaires pour le développement à l'échelon national, régional ou mondial d'allouer des fonds à la promotion du travail décent.</p> <p><b>xvii. Visibilité:</b> le Bureau s'attache à rendre compte des résultats obtenus et de l'impact humain et à étoffer les informations ainsi diffusées.</p>	<p>■ Les ressources extrabudgétaires (CTXB et CSBO) à la disposition du Bureau auront augmenté pour passer à 288 500 000 dollars des Etats-Unis d'ici à la fin de 2017 (base de référence: contribution moyenne annuelle de 267 376 000 dollars E.-U. au titre de la CTXB et du CSBO pour 2012-2014).</p> <p>■ Consolidation et diversification:</p>	<p><b>En cours.</b> Malgré une modeste augmentation des approbations en 2016, la cible fixée pour 2017 est ambitieuse au vu de l'état actuel des ressources des Nations Unies issues de l'APD.</p> <p><b>En cours.</b> La consolidation de la base de financement est en cours, mais la diversification doit être poursuivie.</p>																																																																																															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3"></th> <th colspan="2">Moyenne annuelle CTXB et CSBO (2012-2014)</th> <th colspan="2">Contributions à la CTXB et au CSBO en 2015</th> <th colspan="2">Contributions à la CTXB et au CSBO en 2016 <sup>1</sup></th> <th colspan="2">Cibles pour 2017</th> </tr> <tr> <th>Dollars E.-U. (en milliers)</th> <th>Part (en %)</th> <th>Dollars E.-U. (en milliers)</th> <th>Part (en %)</th> <th>Dollars E.-U. (en milliers)</th> <th>Part (en %)</th> <th>Dollars E.-U. (en milliers)</th> <th>Part (en %)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE</td> <td>204 016</td> <td>76,3</td> <td>158 659</td> <td>67,6</td> <td>209 443</td> <td>80,2</td> <td>205 000</td> <td>71,1</td> </tr> <tr> <td>Non-membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE</td> <td>5 200</td> <td>1,9</td> <td>9 043</td> <td>3,9</td> <td>13 766</td> <td>5,3</td> <td>10 000</td> <td>3,5</td> </tr> <tr> <td>Institutions financières internationales</td> <td>10 710</td> <td>4,0</td> <td>9 568</td> <td>4,1</td> <td>6 158</td> <td>2,4</td> <td>14 000</td> <td>4,9</td> </tr> <tr> <td>Financement national du développement</td> <td>12 445</td> <td>4,7</td> <td>4 345</td> <td>1,9</td> <td>10 712</td> <td>4,1</td> <td>14 000</td> <td>4,9</td> </tr> <tr> <td>Organismes et institutions du système des Nations Unies/autres organisations intergouvernementales</td> <td>25 015</td> <td>9,4</td> <td>36 481</td> <td>15,6</td> <td>13 741</td> <td>5,3</td> <td>25 000</td> <td>8,7</td> </tr> <tr> <td>Partenariats public-privé</td> <td>9 823</td> <td>3,7</td> <td>16 453</td> <td>7,0</td> <td>7 190</td> <td>2,8</td> <td>20 000</td> <td>6,9</td> </tr> <tr> <td>Partenaires sociaux</td> <td>167</td> <td>0,1</td> <td>0</td> <td>0,0</td> <td>0</td> <td>0,0</td> <td>500</td> <td>0,2</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>267 376</b></td> <td><b>100,0</b></td> <td><b>234 550</b></td> <td><b>100,0</b></td> <td><b>261 010</b></td> <td><b>100,0</b></td> <td><b>288 500</b></td> <td><b>100,0</b></td> </tr> </tbody> </table>									Moyenne annuelle CTXB et CSBO (2012-2014)		Contributions à la CTXB et au CSBO en 2015		Contributions à la CTXB et au CSBO en 2016 <sup>1</sup>		Cibles pour 2017		Dollars E.-U. (en milliers)	Part (en %)	Membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE	204 016	76,3	158 659	67,6	209 443	80,2	205 000	71,1	Non-membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE	5 200	1,9	9 043	3,9	13 766	5,3	10 000	3,5	Institutions financières internationales	10 710	4,0	9 568	4,1	6 158	2,4	14 000	4,9	Financement national du développement	12 445	4,7	4 345	1,9	10 712	4,1	14 000	4,9	Organismes et institutions du système des Nations Unies/autres organisations intergouvernementales	25 015	9,4	36 481	15,6	13 741	5,3	25 000	8,7	Partenariats public-privé	9 823	3,7	16 453	7,0	7 190	2,8	20 000	6,9	Partenaires sociaux	167	0,1	0	0,0	0	0,0	500	0,2	<b>Total</b>	<b>267 376</b>	<b>100,0</b>	<b>234 550</b>	<b>100,0</b>	<b>261 010</b>	<b>100,0</b>	<b>288 500</b>	<b>100,0</b>						
	Moyenne annuelle CTXB et CSBO (2012-2014)		Contributions à la CTXB et au CSBO en 2015		Contributions à la CTXB et au CSBO en 2016 <sup>1</sup>		Cibles pour 2017																																																																																										
	Dollars E.-U. (en milliers)	Part (en %)	Dollars E.-U. (en milliers)	Part (en %)	Dollars E.-U. (en milliers)	Part (en %)	Dollars E.-U. (en milliers)	Part (en %)																																																																																									
	Membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE	204 016	76,3	158 659	67,6	209 443	80,2	205 000	71,1																																																																																								
Non-membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE	5 200	1,9	9 043	3,9	13 766	5,3	10 000	3,5																																																																																									
Institutions financières internationales	10 710	4,0	9 568	4,1	6 158	2,4	14 000	4,9																																																																																									
Financement national du développement	12 445	4,7	4 345	1,9	10 712	4,1	14 000	4,9																																																																																									
Organismes et institutions du système des Nations Unies/autres organisations intergouvernementales	25 015	9,4	36 481	15,6	13 741	5,3	25 000	8,7																																																																																									
Partenariats public-privé	9 823	3,7	16 453	7,0	7 190	2,8	20 000	6,9																																																																																									
Partenaires sociaux	167	0,1	0	0,0	0	0,0	500	0,2																																																																																									
<b>Total</b>	<b>267 376</b>	<b>100,0</b>	<b>234 550</b>	<b>100,0</b>	<b>261 010</b>	<b>100,0</b>	<b>288 500</b>	<b>100,0</b>																																																																																									
	<p><sup>1</sup> Données préliminaires pour 2016.</p>																																																																																																

Principes de fonctionnement	Réalizations attendues et/ou cibles *	Etat d'avancement
	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="815 252 1473 368">■ La proportion des ressources non préaffectées ou affectées de façon relativement souple en pourcentage du volume total de contributions volontaires devra atteindre 15 pour cent d'ici à la fin de 2017 (contre 10 pour cent en 2012-13).</li> <li data-bbox="815 485 1473 601">■ Les bureaux régionaux devront formuler et/ou mettre à jour une stratégie régionale de mobilisation de ressources tenant compte de la stratégie en vigueur à l'échelle du Bureau et des particularités régionales d'ici à la fin de 2015.</li> <li data-bbox="815 622 1473 676">■ La part des ressources mobilisées à l'échelon local devra atteindre 50 pour cent d'ici à 2017 (contre 46 pour cent en 2013).</li> <li data-bbox="815 722 1473 868">■ Des matériels de communication (sur Internet, audiovisuels ou imprimés) sur les résultats et les partenaires pour le développement devront être publiés, de même que des rapports sur les résultats obtenus aux niveaux mondial et régional, au moins pour chaque période biennale.</li> </ul>	<p data-bbox="1491 252 2047 456"><b>En cours.</b> La proportion des ressources du CSBO et des ressources affectées de façon relativement souple a atteint 12 pour cent en 2014-15. En 2016, le niveau du CSBO est resté stable mais les ressources affectées de façon relativement souple ont baissé. Des partenaires du développement plus nombreux devraient alimenter le CSBO afin que la cible fixée pour 2017 soit atteinte.</p> <p data-bbox="1491 485 2047 601"><b>Achévé.</b> La plupart des bureaux régionaux et des bureaux extérieurs disposent de stratégies et de plans d'action récents en matière de mobilisation des ressources, qui couvrent les échelons régional, sous-régional ou national.</p> <p data-bbox="1491 622 2047 707"><b>En cours</b> (2016, 48,4 pour cent). Des efforts conjoints au siège et sur le terrain sont nécessaires pour mobiliser des ressources, ce qui ne figure pas dans cet indicateur.</p> <p data-bbox="1491 722 2047 839"><b>Achévé.</b> Le Bureau a intensifié ses efforts pour communiquer sur les résultats obtenus et l'impact humain, via par exemple <i>L'OIT en action: Résultats 2014-2015</i> ** et des pages Web dédiées aux pays améliorées.</p>

\* Il pourra être nécessaire d'actualiser les données de référence.

\*\* <http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/how-the-ilo-works/results-based-management/reporting/2014-2015/lang--fr/index.htm>.

## Annexe II

### Programme de coopération pour le développement de l'OIT: données et tendances pour 2007-2016 <sup>1</sup>

Figure 1. Dépenses et approbations au titre de la CTXB, 2007-2016

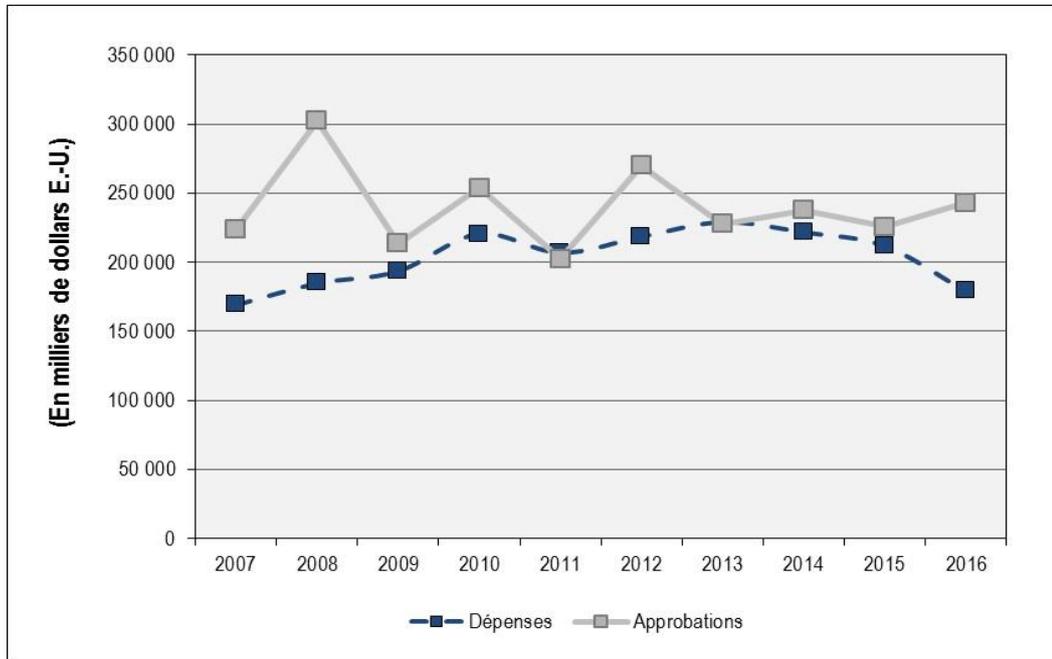
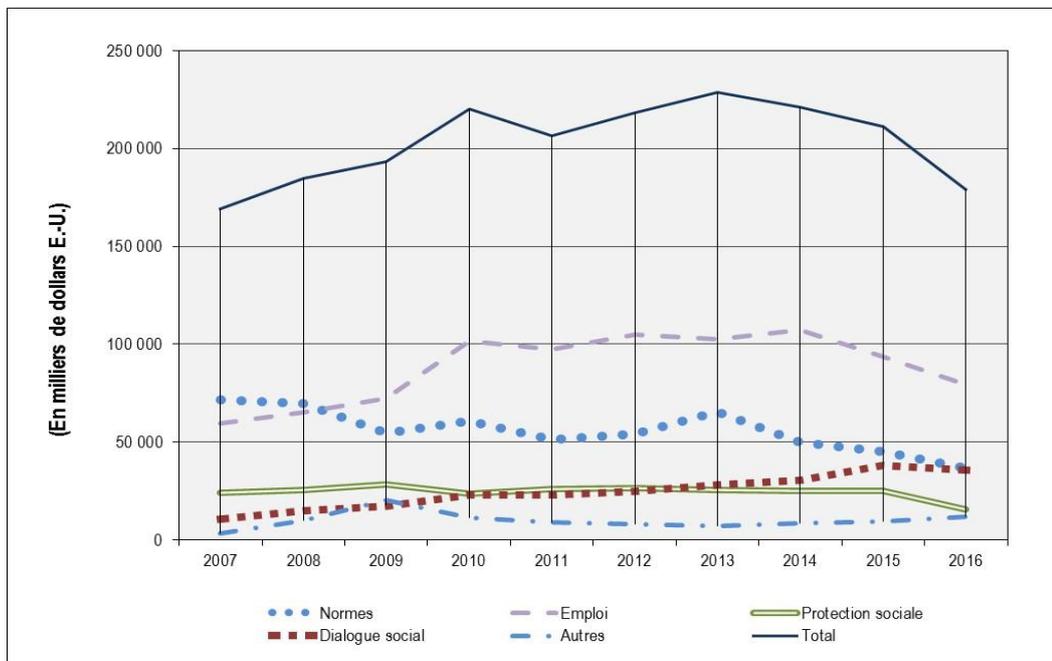


Figure 2. Dépenses au titre de la CTXB par domaine d'action, 2007-2016



<sup>1</sup> Données préliminaires pour 2016.

Figure 3. Dépenses au titre de la CTXB par région, 2007-2016

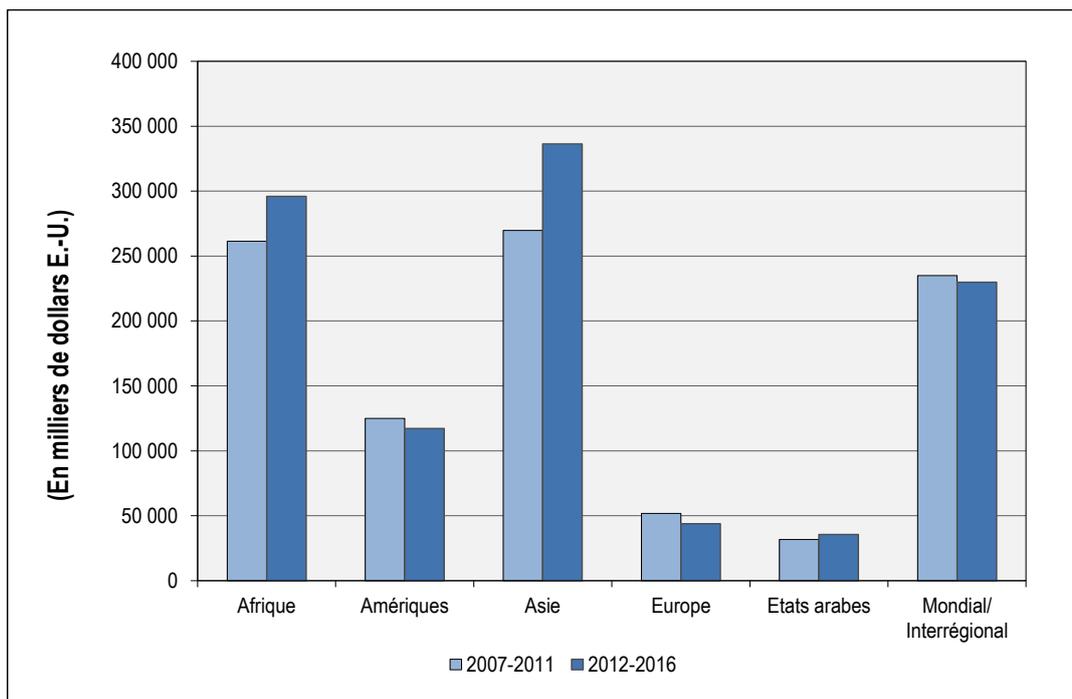


Figure 4. Pourcentage de dépenses au titre de la CTXB par responsabilité administrative, 2007-2016

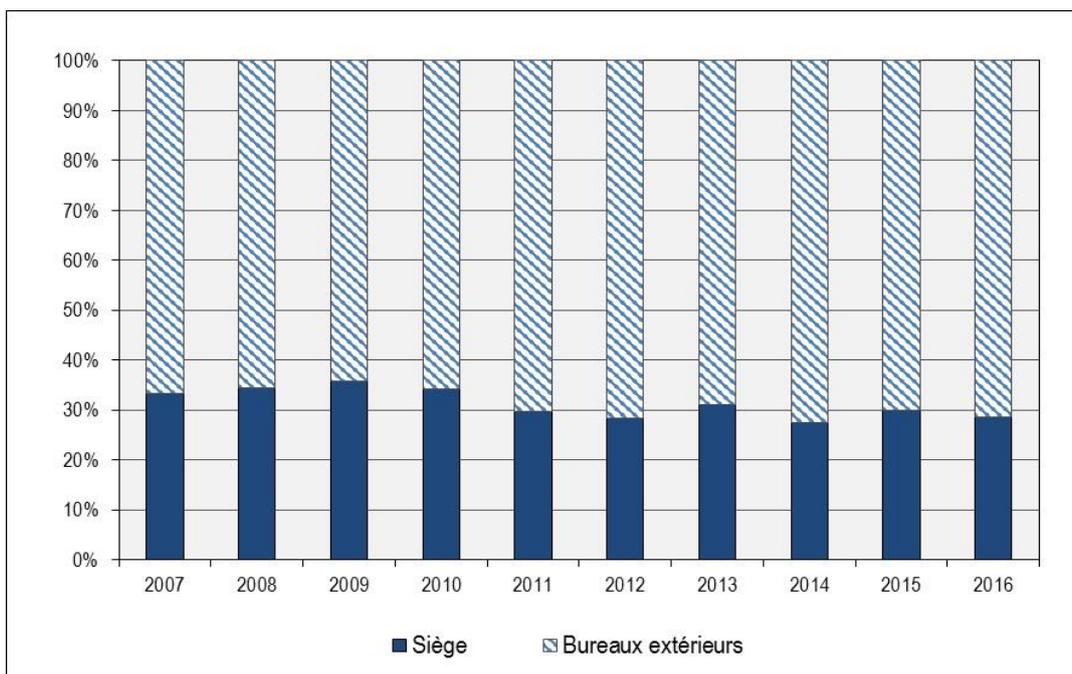


Figure 5. Taux d'exécution de la CTXB: siège, bureaux extérieurs et ensemble du Bureau, 2007-2016

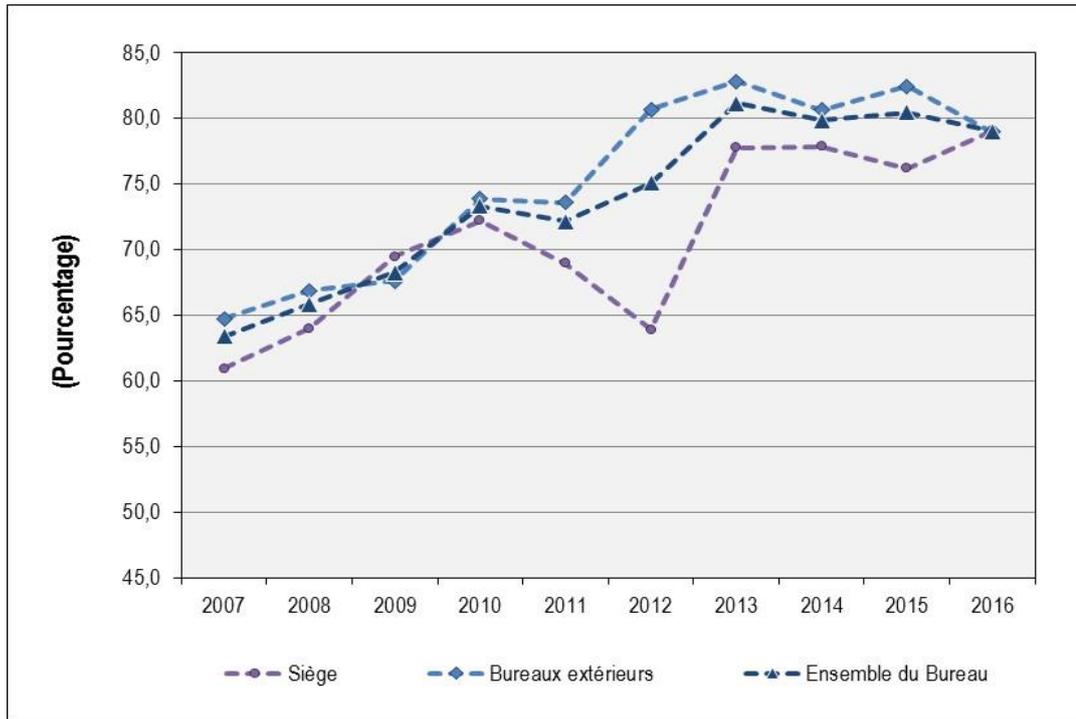
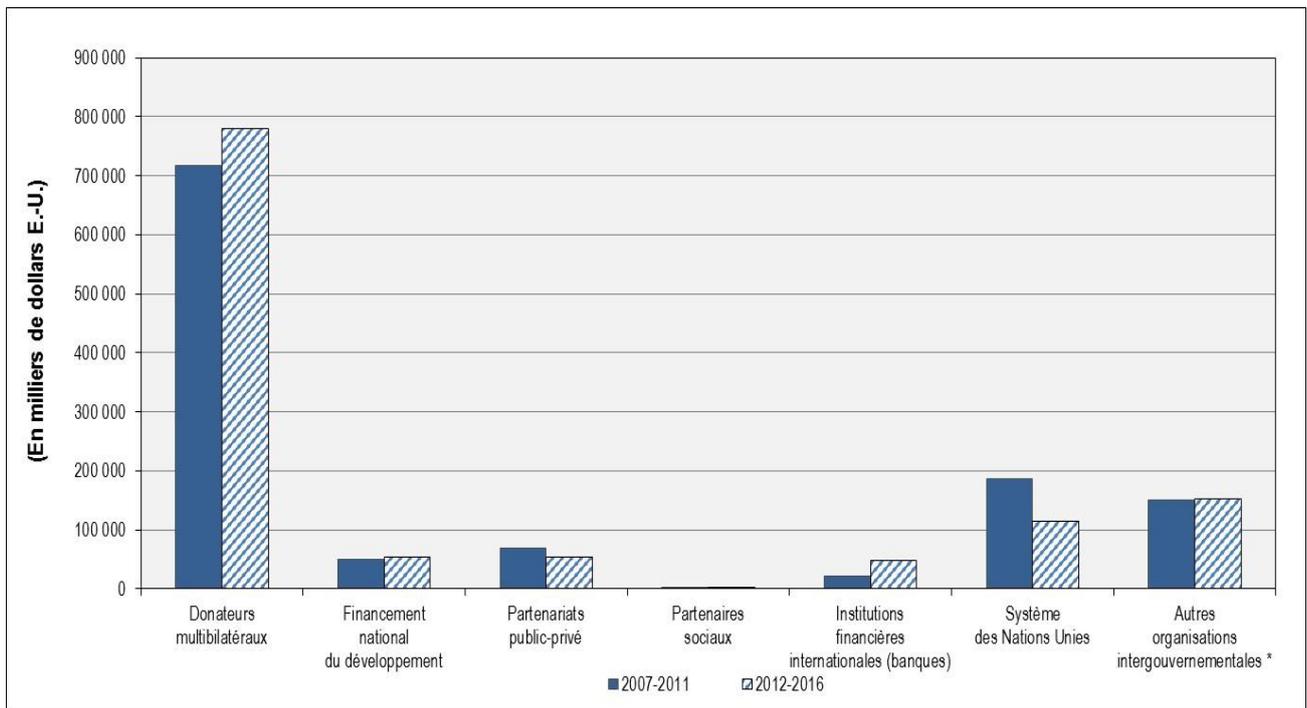
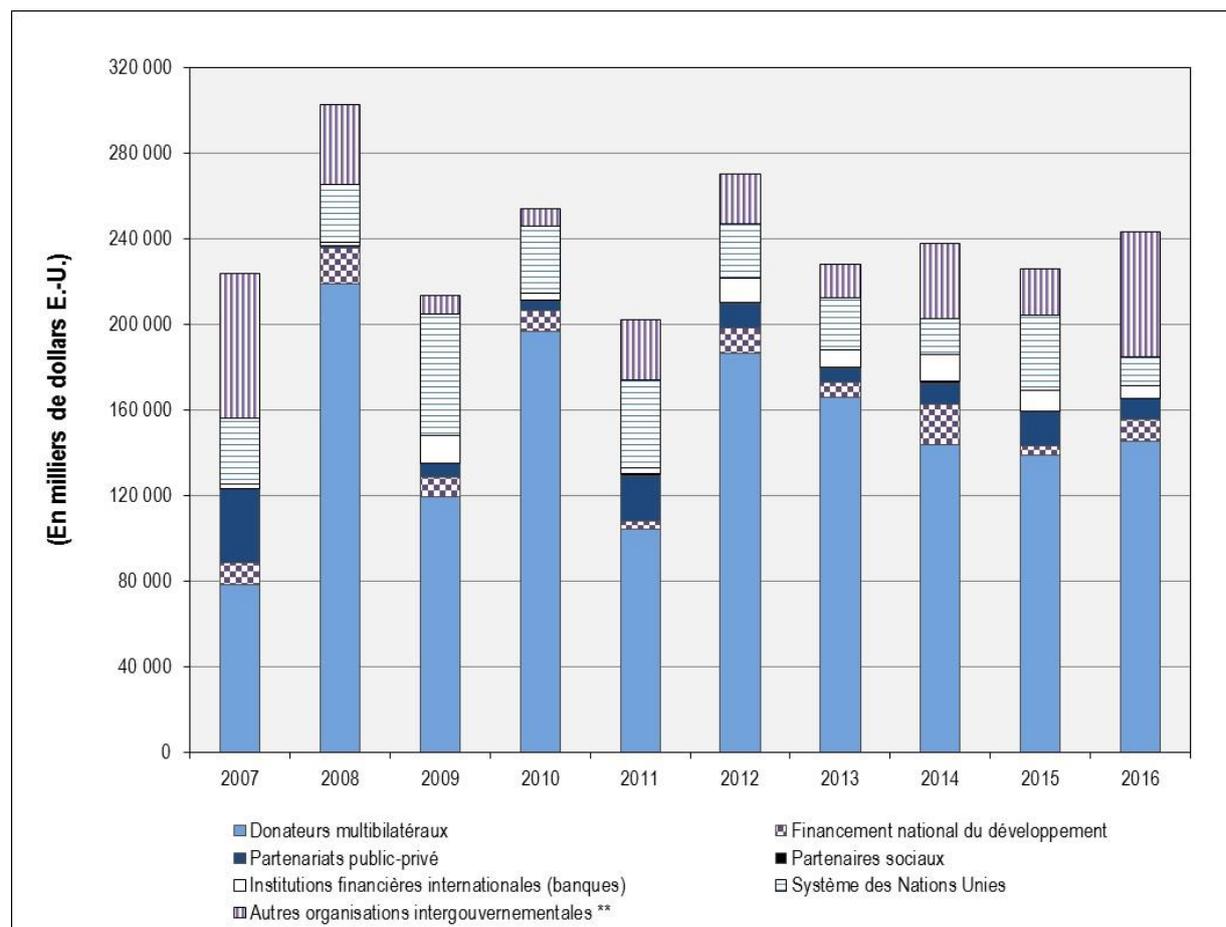


Figure 6. Approbations concernant la CTXB par source de financement, 2007-2016



\* Y compris la Commission européenne.

Figure 7. Approbations concernant la CTXB par source de financement, 2007-2016



\* Y compris la Commission européenne.

**Tableau 1. Portefeuille de coopération technique 2000-2016, nombre de projets et de partenaires pour le développement**

	2000	2010	2014	2015	2016
Dépenses annuelles de coopération pour le développement en millions de dollars E.-U.	82,5	220,3	221,4	211,5	179,1
Nombre de projets	1 319	754	720	600	558
Nombre de partenaires pour le développement	84	116	120	125	116

**Tableau 2. Les vingt principaux donateurs de fonds extrabudgétaires (CTXB et CSBO) en 2012-2016**

Donateur	Milliers de dollars E.-U.
Etats-Unis	163 723
Commission européenne	142 955
Nations Unies	115 191
Australie	78 122
Norvège	75 961
Pays-Bas	69 401
Danemark	59 307
Suède	57 032

<b>Donateur</b>	<b>Milliers de dollars E.-U.</b>
Partenariats public-privé	54 103
Financement national du développement	52 393
Institutions financières internationales (banques)	47 856
Allemagne	47 341
Suisse	45 685
Canada	45 472
Belgique *	36 841
Royaume uni	31 161
Japon	27 547
Fédération de Russie	20 000
France	17 767
Finlande	17 261
<b>Total</b>	<b>1 205 119</b>

\* Y compris les contributions de la Flandre.

**Tableau 3. Les vingt principaux bénéficiaires du financement actuel de la CTXB \***

<b>Pays bénéficiaire</b>	<b>Milliers de dollars E.-U.</b>
Bangladesh	57 485
Timor-Leste	39 438
Afrique du Sud	31 290
Viet Nam	28 708
Egypte	21 715
Zambie	20 473
Myanmar	18 197
Indonésie	17 995
Tunisie	16 054
Haïti	13 233
Jordanie	13 188
Pakistan	12 012
Népal	11 782
Colombie	11 737
République-Unie de Tanzanie	10 328
Cambodge	10 325
Ethiopie	9 334
Somalie	8 970
Ouzbékistan	8 554
Turquie	7 681
<b>Total</b>	<b>368 497</b>

\* Le financement actuel renvoie au budget total de tous les projets en cours dans IRIS au 7 janvier 2017. Sont recensés les projets mis en œuvre isolément par un pays, ainsi que certains éléments ajoutés par un pays aux projets mondiaux, régionaux ou interrégionaux conformément au programme national.